**Travaux prévisionnels proposés pour 2026-2027**

La présente annexe vise à définir les travaux spécifiques à réaliser par le concessionnaire au cours de la première année du contrat, conformément aux engagements pris dans le cadre de la concession.

**Travaux n°1 : Mise en place d’un système de climatisation dans la crèche**

Localisation : ensemble des pièces avec présence d’enfants

Description des travaux :

1. Fourniture et installation du système de climatisation, Travaux de raccordement électrique et éventuelles adaptations du bâti.
2. Mise en service et vérification du bon fonctionnement.

Délai de réalisation :

* Un planning prévisionnel devra être fourni par le concessionnaire dans les 2 mois suivants le démarrage du contrat.
* Les travaux devront être achevés dans un délai de 12 mois à compter de la date de début de la concession.

Les travaux feront l’objet d’une réception contradictoire entre le concédant et le concessionnaire.

**Travaux n°2 : Mise en place de gazon synthétique**

Localisation : espace extérieur

Description des travaux :

* Préparation du terrain (nettoyage, nivellement, éventuel drainage).
* Fourniture et pose du gazon synthétique adapté à un usage intensif avec des enfants pour 50m²

Délai de réalisation :

* Un planning prévisionnel devra être fourni par le concessionnaire dans les 2 mois suivants le démarrage du contrat.
* Les travaux devront être achevés dans un délai de 6 mois à compter de la date de début de la concession.

Les travaux feront l’objet d’une réception contradictoire entre le concédant et le concessionnaire.

Financement :

Ces travaux feront l’objet d’un cofinancement : fonds d’investissement de la CAF / financement propre du concessionnaire / financement spécifique du concédant dans le cadre d’un avenant au contrat de concession.

En cas d’accord des parties sur les modalités de réalisation des travaux dès 2026, un avenant sera réalisé.